



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr)

## Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

**EXTRAIT**

### *Compte-rendu de la réunion du vendredi 06 octobre 2017 à 20 h 30*

Le six octobre deux mil dix-sept, dix membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, David Rogier, M<sup>mes</sup> Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Séverine Bordeau, Josiane Delabre, Marie-Hélène Caron-Parte, Aurélie Lefèvre, MM. Maurice Monge et Joël Hersan.

**Etaient absents :** M<sup>me</sup> Delphine Fettke, MM. Michel Pariselli, Ludovic Piridjanians, Christophe Aubry et Rémi Kaiser.

**Pouvoirs :** M<sup>me</sup> Fettke à M<sup>me</sup> Bordeau, M. Pariselli à M. Lefèvre, M. Aubry à M<sup>me</sup> Degenne et M. Kaiser à M<sup>me</sup> Lefèvre.

Monsieur Joël Hersan est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

Monsieur le Maire annonce que la séance est enregistrée et présente Monsieur Sébastien FOURNIER, Directeur Adjoint de la Communauté de Communes des Sablons, qui est présent pour donner les informations complémentaires au débat sur l'adhésion de la Commune à la Communauté des Sablons.

Etant donné l'intervention de Monsieur FOURNIER membre extérieur au conseil municipal, Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour modifier** l'ordre du jour et inscrire en première délibération « Adhésion à la Communauté de Communes des Sablons ».

Puis autorise Monsieur FOURNIER ainsi que la Secrétaire de Mairie à intervenir et à apporter toutes les informations complémentaires durant la séance.

**14 conseillers sont « Pour »**

### I/ Adhésion à la Communauté de Communes des Sablons

**Considérant que** la commune de Jouy sous Thelle est attenante à la Communauté de Communes des Sablons,

**Considérant que** la commune de Jouy sous Thelle adhère au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons et travaille donc déjà avec la Communauté de Communes des Sablons,

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la demande de retrait de la Communauté de Communes du Vexin Thelle à compter du 31 décembre 2017.

**APPROUVE** la demande d'adhésion à la Communauté de Communes des Sablons au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**9 conseillers sont « Pour »**

**5 conseillers sont « Contre » - M<sup>mes</sup> LEFEVRE, BORDEAU, FETTKE, MM. MONGE et KAISER**

*Une note explicative est présentée à la fin de ce compte rendu.*

La séance est suspendue à 21 h 35, avec l'avis unanime des élus, afin que les personnes présentes dans le public puissent prendre la parole et poser des questions relatives à l'adhésion à la Communauté de Communes des Sablons.

La séance est à nouveau ouverte à 21 h 50 et l'ordre du jour peut être poursuivi.

## **II / Séjour scolaire**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour organiser** un séjour scolaire à LOCTUDY, pour les classes de CM1/CM2, du 16 au 20 avril 2018 pour un montant global de 13 566 €. Le séjour revient à 399 € par enfant.

La Commune prend en charge 50 % du montant, soit 200 € par enfant.

L'autre partie étant à la charge des parents.

Le prix du séjour sera à charge totale des parents pour les enfants hors commune.

Afin de faciliter le paiement pour les parents, un échancier sera instauré, de décembre 2017 à mars 2018, pour des mensualités de 49,75 € pour les enfants de la commune et 99,75 € pour les enfants hors commune.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la convention et d'inscrire la dépense au budget primitif 2018.

***14 conseillers sont « Pour »***

## **III / Demande de subvention pour les travaux de la rue des Puits**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière de la part du Département pour la réalisation des trottoirs et l'aménagement sécuritaire sur l'exercice 2018.

Le plan de financement est le suivant :

- **Montant total des travaux 82 428,54 €HT**
  - Participation du Département (33 %) : 27 201,00 €
  - Reste à charge Commune : 55 227,13 €

***14 conseillers sont « Pour »***

## **IV / Demande de subvention pour les travaux de la Sacristie**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière de la part du Département pour la réalisation travaux de mise aux normes de la Sacristie de l'Eglise sur l'exercice 2018.

Le plan de financement est le suivant :

- **Montant total des travaux 45 646,72 €HT**
  - Participation de l'Evêché : 25 000,00 €
  - Participation du Département (33 % de part restant 20 646,72 €) : 6 813,00 €
  - Reste à charge Commune : 13 833,72 €

***13 conseillers sont « Pour »***

***1 conseiller est « contre » - M. KAISER***

La séance est levée 22 h 30

**Le 09 octobre 2017**

***Le Maire, Hervé LEFEVRE***

# Renseignements utiles

## FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE

L'Agence Postale Communale sera exceptionnellement fermée le Vendredi 27 octobre 2017.

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il est rappelé que l'entretien des espaces verts (devant son habitation) est à charge des habitants. Afin de respecter le voisinage, la tranquillité de chacun, il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser les engins de jardinage à moteur tels que **tondeuses, tronçonneuses** ... en dehors des jours et horaires ci-dessous :

*Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,*

*Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.*

Il est également rappelé que **l'élimination des déchets par le feu est strictement interdit**, par arrêté du Maire en date du 08 juin 2011.

## COLLECTE DES DECHETS VERTS

Les agents communaux effectueront la collecte des déchets verts pour les personnes âgées jusqu'au **Lundi 13 novembre 2017 inclus**.

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants seront collectés le jeudi 19 octobre 2017.

Vous devrez déposer et ranger convenablement vos objets le mercredi soir.

## Informations complémentaires

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance de travail pour analyser le projet d'adhésion à la Communauté de Communes des Sablons, avant de débattre et de voter en séance publique.

Il faut rappeler que le tract qui a été distribué dans les boîtes aux lettres n'émane pas de la Commune mais de quatre conseillers municipaux qui ont souhaité alarmer les habitants sur ce sujet sans avoir les éléments pour comparer les deux communautés de Communes.

C'est pourquoi, Monsieur FOURNIER, Directeur Adjoint de la Communauté de Communes des Sablons, était présent lors des deux réunions pour donner les informations complémentaires et répondre aux interrogations des élus, puis des habitants présents ce soir. Je vous rappelle que je suis à votre écoute, ainsi que les Adjointes et les Elus pour vous donner de plus amples renseignements.

Il a été soulevé la question suivante « pourquoi les Sablons et pourquoi pas le Beauvaisis » ?

Il faut savoir qu'il y a des années, j'avais sollicité la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour éventuellement accueillir Jouy sous Thelle, mais la réponse était déjà négative, car le Beauvaisis souhaite s'étendre sur le Nord de Beauvais et non sur le Sud de Beauvais. De ce fait, la Communauté de Communes des Sablons (CCS) était prête à nous accueillir.

Les compétences de la CCS sont très larges. Le budget de la CCS est important contrairement à celui de la CCVT.

Les enfants continueront à fréquenter le Collège de Chaumont en Vexin et les Lycées de Beauvais. Il ne nous est pas imposé d'aller à Méru et ces questions n'ont jamais été évoquées.

Ce n'est pas parce que l'on adhère aux Sablons, que l'on ne pourra plus aller se faire soigner à l'Hôpital de Chaumont en Vexin. Idiotie, quand vous êtes malade et que vous vous présentez à l'Hôpital, on ne vous demande pas de quelle commune vous dépendez avant de vous faire soigner, le personnel hospitalier vous accueille que vous habitiez Jouy sous Thelle, Beauvais, Paris, Amiens ...

Le tout à l'égout avance, grâce au Syndicat Mixte des Sablons, dont Jouy sous Thelle est adhérente puisque nous avons été accueillis alors que nous ne faisons pas parti de la CCS. Les travaux auront lieu puisque les enquêtes publiques sont closes et qu'aucune restriction n'est émise.

En attendant que le tout à l'égout soit installé, si vous rencontrez des difficultés avec votre assainissement autonome, la CCS propose des tarifs intéressants - puisqu'un marché est passé avec une société spécialisée - pour faire vider les fosses septiques.

Le ramassage des déchets verts au porte à porte et pour tous les habitants se fera de mars à décembre et une collecte des sapins de Noël est également programmée.

Quant à la déchetterie, les habitants fréquenteront la déchetterie d'AUNEUIL (et non celle de BORNEL, comme l'unique déchetterie indiquée sur le tract !), de nouvelles cartes vous seront alors communiquées.

Quant au Centre Aéré et Périscolaire, il n'y aura aucun changement puisque les activités sont gérées par le Centre Social Rural (CSR) qui est indépendant d'une Communauté de Communes.

En ce qui concerne le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et les Petits Patapons, une étude pour la continuité est en cours.

Avec les Conseillers Municipaux présents et ayant approuvé le choix de quitter la Communauté de Communes du Vexin Thelle, nous souhaitons vous apporter quelques explications complémentaires.

Actuellement le SMAS (syndicat d'assainissement des Sablons) compte 30 communes pour 43 848 habitants.  
La CCS compte 26 communes pour 36 500 habitants

Compétences	Communauté de Communes des Sablons CCS
<b>Ordures ménagères</b>	Tri sélectif Ramassage au porte à porte des : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déchets verts pour tous les habitants en porte à porte : 1 fois par semaine entre la dernière semaine de mars et la première semaine de décembre + 1 collecte des sapins</li> <li>✓ Monstres sur rendez-vous (délai maximum de 15 jours)</li> <li>✓ Verres 2 fois par mois</li> </ul> Pas de Points Propre dans les communes, en revanche, Jouy sous Thelle se rendra, selon votre choix, à la déchetterie d'AUNEUIL, BORNEL ou MÉRU.
<b>Assainissement</b>	Assainissement collectif à travers le SMAS. Contrôle des installations d'assainissement non collectif : 200 € pour le contrôle de la conception pour une installation neuve ou réhabilitée, 125 € pour le contrôle diagnostic d'une installation existante et 75 € pour le contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante. Prévention des inondations Protection de l'eau (étude et travaux en matière des eaux pluviales urbaines et rurales) Gestion des eaux pluviales urbaines
<b>Urbanisme</b>	Instruction des dossiers d'urbanisme, les frais sont à la charge de la Mairie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 145 € pour un PA - permis d'aménager</li> <li>- 120 € pour un PC - permis de construire</li> <li>- 85 € pour une DP - déclaration préalable</li> <li>- 95 € pour un PD - permis de démolir</li> <li>- 40 € pour un CU - certificat d'urbanisme</li> </ul> SCOT restera selon le SCOT du Vexin. SIG - système d'informations géographiques Pas de PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

<b>Voiries</b>	Travaux d'entretien sur les voiries communales hors agglomération (y compris fauchage des talus et signalisation) Fourniture du sel de déneigement gratuit Fourniture du bitume pour les nids de poules en achat groupé (et travaux d'entretien sur les voiries communales en agglomération) Création, aménagement et entretien des routes Aménagement routier pour l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois Liaisons douces entre les communes hors agglomération : liaison piétonne ou non - piste cyclable entre deux communes OU entre une commune et un hameau
<b>Education</b>	Gymnases Pas de changement pour le Collège de Chaumont Les enfants pourront occuper la piscine de Trie Château – une convention devra être signée avec la CCVT, la CCS prend en charge le transport. Nous pourrions aller à la piscine de Méru, transport gratuit, mais la commune devra payer l'occupation du bassin : 2,65 € par enfant et par séance Transport gratuit pour le scolaire uniquement pour la piscine et les Golfs de Chaumont et d'Ivry le Temple. Les autres activités (tir à l'arc, tennis à Tourly ...) restent à la charge de la Commune (transport et activité)
<b>Social et Emploi</b>	Portage des repas à domicile : 7 € Mise en place du service de transport collectif urbain et interurbain « Bus Sablons » (Méru - ZA ou Gare pour Paris) - gratuit pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Sinon, 2 € pour un aller, 4 € pour un aller-retour, 10 € pour un abonnement hebdomadaire et 30 € pour un abonnement mensuel. Il s'agira d'un transport à la demande. Maison de l'emploi (Mission Locale) Contribution au service Incendie (SDIS) Déploiement du Très Haut Débit Mise en place de la vidéo-protection sur les équipements intercommunaux Financement des recharges des bornes électriques Politique du logement et du cadre de vie Echange culturel et linguistiques avec MODICA (Sicile) Aire d'accueil des gens du voyage Développement économique Soutien aux commerces et artisans
<b>Bâtiment</b>	Prise en charge d'une partie financière pour les travaux d'investissement Construction et entretien d'équipements culturels et sportifs Equipements communaux à vocation intercommunale (salle des fêtes, gymnases ...)

<b>Patrimoine</b>	Investissement et travaux liés à la restauration des Eglises sans participation communale (exemple Fresneaux-Montchevreuil) (pour information, la CCS à restaurer 22 églises sur 26) depuis 2001 Opération façade sur rue (subvention de 30 % des travaux de rénovation de façade avec un plafond à 3 000 €) Musée de la Nacre Culture et Tourisme - Office de tourisme à Méru
<b>Taxes par foyer fiscal</b>	Taxe des ordures ménagères 14,05 % Taxe foncière sur non bâti (TFNB) 2,25 % Taxe foncière sur bâti (TFB) 0 % Taxe d'habitation 9,38 % CFE (contribution foncière des entreprises) ou TPU (taxe professionnelle unique) 23,80 %
<b>Bureau</b>	2 représentants pour Jouy
<b>Gestion</b>	Le dernier emprunt financier (pour la piscine) date de 2003, depuis, la CCS s'autofinance et investie sans emprunt. La TPU est perçue par la CCS

Pour terminer, l'équipe municipale a voté l'adhésion à la CCS selon sa conscience et ses convictions.  
Les élus sont là pour faire avancer la Commune, pour travailler pour dans son intérêt et ceux de ses habitants.